

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Didier MATHIEU Emmanuelle PY, Cédric PERRIN à Marie lise LHOMET, Robert NATALE à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai	Le 10 mai	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Claude BOUROUH est désigné.

2019-04-11 Avenant n°1 au protocole d'accord du PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) du Territoire de Belfort

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2015-08-14 du 29 octobre 2015,

Par délibération en date du 29 octobre 2015, et dans le cadre du Protocole d'accord 2015-2019 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) du Territoire de Belfort, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs du PLIE ainsi que ses principes, fonctions et priorités d'intervention, son mode de gestion et de pilotage. Les actions portées par celui-ci relèvent principalement de l'axe

prioritaire 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » mis en place par l'Union Européenne à travers le Fonds Social Européen pour une période de programmation 2014/2020.

Un avenant au protocole est proposé et se présente comme suit :

Article 1 : Dénomination des Communautés de Communes

La fusion des communautés de Communes nécessite de modifier les signataires du protocole.

Ainsi :

Les Communautés de Communes de la Haute Savoureuse et du Pays-sous-Vosgien sont remplacées par la Communauté de Communes des Vosges du Sud,

La Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse disparaît,

La Communauté d'agglomération de Belfort (CAB) devient le Grand Belfort.

Article 2 : Prolongation du protocole

Pour être en conformité avec la période de la convention cadre signée entre le conseil départemental et l'Etat, la durée du protocole (article 2) qui prévoit une période de 5 ans allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 est prolongée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 : Objectifs quantitatifs

Les objectifs quantitatifs fixés à l'article 4.2 sont modifiés ainsi :

- Pour la période de 2015 à 2020 l'objectif est de conduire 1 200 personnes vers un emploi durable et/ou à une formation qualifiante.

Les autres termes de l'article 4.2 restent inchangés.

Les autres articles du protocole restent inchangés.

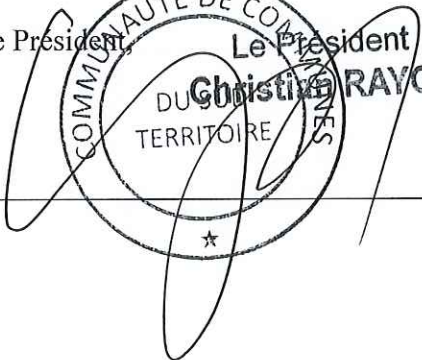
NB : il n'est pas prévu de participation financière de la Communauté de Communes pour le fonctionnement du P.L.I.E.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

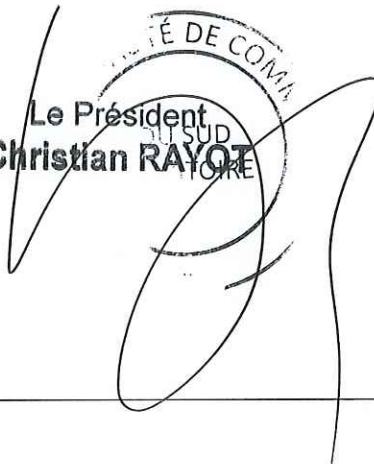
- De valider l'avenant n° 1 au protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) du Territoire de Belfort,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 JUIN 2019

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COM
DU SUD
TERRITOIRE
★
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COM
DU SUD
TERRITOIRE

